N° 50 S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

21 décembre 2016

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan relatif à la construction d'une tour de contrôle sur l'aéroport de Douchanbé.

(texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.): 3950, 4193 et T.A. 836.

Sénat: **136**, **198** et **199** (2016-2017).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan relatif à la construction d'une tour de contrôle sur l'aéroport de Douchanbé (ensemble une annexe), signé à Douchanbé le 13 juillet 2015, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 2016.

Le Président,

Signé: Gérard LARCHER

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 3950 (AN, 14^{ème} législ.)